

UFOP

Union Française
des Orthoprotésistes

UNION FRANÇAISE DES ORTHOPROTÉSISTES

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025



UFOP



SOMMAIRE

VIE DE L'UFOP

QUELQUES FAITS MARQUANTS

L'UFOP DANS LES MÉDIAS

L'UFOP EN ACTION

L'UFOP a poursuivi son action avec une ligne directrice constante : défendre les professionnels, sécuriser les pratiques et contribuer concrètement à l'amélioration du parcours des patients »

**FRANÇOIS-XAVIER FLAMENT
PRÉSIDENT DE L'UFOP**



Rapport moral du Président

L'année 2025 s'inscrit dans un contexte particulièrement exigeant pour la profession d'orthoprothésiste. Notre secteur a été confronté à une évolution continue du cadre réglementaire, à une pression accrue sur les dépenses de santé, à des enjeux persistants d'accès aux soins et à une attente croissante de clarification des conditions d'exercice.

Dans ce contexte, l'UFOP a poursuivi son action avec une ligne directrice constante : défendre les professionnels, sécuriser les pratiques et contribuer concrètement à l'amélioration du parcours des patients.

Les travaux menés ont été particulièrement structurants. Ils ont permis de faire remonter les difficultés rencontrées sur le terrain, de les analyser collectivement, puis de les transformer en positions argumentées auprès des institutions. Cette méthode de travail a permis de dépasser la seule gestion de situations individuelles pour construire des réponses collectives, soutenues principalement auprès de l'Assurance Maladie, du CEPS, de la HAS, de la DGOS et des cabinets ministériels.

L'année 2025 a également confirmé la montée en puissance de l'UFOP dans le champ des affaires publiques. Notre organisation a été auditionnée dans le cadre de la mission ministérielle relative à la santé des personnes en situation de handicap, a contribué aux réflexions conduites dans le cadre du PLFSS 2026, et a engagé plusieurs démarches visant à faire évoluer des textes réglementaires identifiés comme des freins à l'accès aux soins.

Ces avancées restent progressives. Elles ne constituent pas des aboutissements définitifs. Mais elles traduisent une évolution réelle du positionnement de l'UFOP, désormais identifiée comme un interlocuteur structuré, capable de porter une expertise technique, une analyse économique et des propositions opérationnelles.

Je tiens à remercier l'ensemble des administrateurs et des adhérents pour leur implication.

2025 constitue une année d'étape. Le travail pose des bases solides pour poursuivre, en 2026, les chantiers engagés et pour préparer les évolutions à venir au service de la profession et des patients.



VIE DE L'UFOP

LES MEMBRES DU CA

(au 31 décembre 2025)

Président : **François-Xavier Flament** (Ottobock Réseau Orthopédie & Services)

Vice-président : **Jean-François Cantero** (Proteor)

Vice-président : **Thomas Grolleau** (Lagarrigue by Eqwal)

Trésorier : **Pierre Gerbelot** (Demeure Orthopédie / Schaeffler orthopédie – Groupe Proteor)

Secrétaire : **Loïc Brugalais** (ForMotion orthopédie - Ex Orthoway)

Eddy Benoît-Lugand (Ottobock Réseau Orthopédie & Services)

Damien Dubourgnoix (Proteor)

Marion Fourmaux (Opfm)

Benoît Gobert (Ottobock Réseau Orthopédie & Services)

Bilal Haidar (Orthovision)

Philippe Lacaze (Lagarrigue by Eqwal)

Jérôme Lamorère (Domital Orthopédie)

Julien Mouret (ForMotion Orthopédie - Ex Orthoway)

Jean-Louis Neut (Neut)

Florine Pautonnier (OPR)

Jean Redoux (Orthesis)

Délégué général : **Stéphane Brangier**

Réunions des instances de gouvernance en 2025

Une Assemblée Générale ordinaire s'est tenue le lundi 26 mai 2025 au cours de laquelle est intervenu le cabinet Anthenor Public Affairs. Le Conseil d'Administration s'est réuni à un rythme régulier en 2025 : mardi 7 janvier, mardi 4 février, mardi 4 mars, mardi 8 avril, mardi 6 mai, mardi 3 juin, mardi 1^{er} juillet, mardi 2 septembre, mardi 7 octobre, mardi 4 novembre, mardi 2 décembre.

LES DÉLÉGUÉS RÉGIONAUX

(au 31 décembre 2025)

Les dernières élections se sont déroulées en janvier 2021 (mandat de 4 ans).

Des élections régionales sont prévues au cours du 1^{er} trimestre 2026.

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Titulaire : **Jean Redoux** (Orthesis)

Suppléant : poste à pourvoir

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Titulaire : **Eddy Benoît-Lugand** (Ottobock Réseau Orthopédie & Services)

Suppléant : poste à pourvoir

BRETAGNE

Titulaire : poste à pourvoir

Suppléant : **Mikaël Mathis** (Mathis Orthopédie)

CENTRE-VAL DE LOIRE

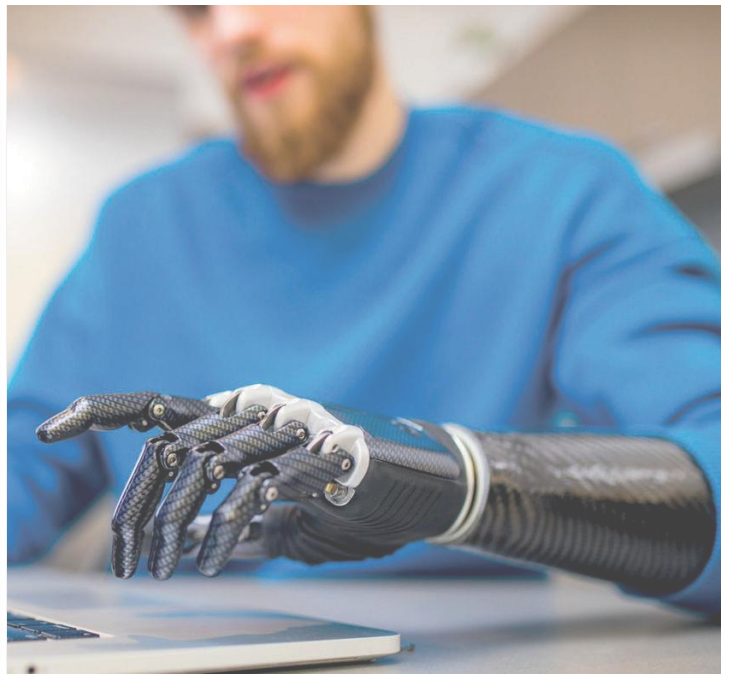
Titulaire : **Pierre Malbay** (Schaeffler Orthopédie – Groupe Proteor)

Suppléant : **Jean-Luc Bernard** (Orthopédie Générale Ets Bernard)

GRAND EST

Titulaire : **Bertrand Azori** (Ottobock Réseau Orthopédie & Services)

Suppléante : **Lydie Philippe** (Proteor)



HAUTS-DE-FRANCE

Titulaire : **Marion Fourmaux** (Opfm)
Suppléant : poste à pourvoir

ÎLE-DE-FRANCE

Titulaire : **Thomas Grolleau** (Lagarrigue by Eqwal)
Suppléant : poste à pourvoir

NORMANDIE

Titulaire : **Thierry Morvant** (Proteor)
Suppléant : poste à pourvoir

NOUVELLE-AQUITAINE

AQUITAINE
Titulaire : **Jérôme Lamorère** (Domital Orthopédie)
Suppléant : poste à pourvoir

POITOU-CHARENTES

Titulaire : **Xavier Martin** (Proteor)

OCCITANIE

Titulaire : **Jessica Sarret** (Lagarrigue by Eqwal)
Suppléant : **Sylvain Cosentino** (Ottobock Réseau Orthopédie & Services)

PAYS DE LA LOIRE

Titulaire : **Jean-Noël Adde** (Proteor)
Suppléante : **Caroline Guillement** (Lagarrigue by Eqwal)

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR / CORSE

Titulaire : **Ludovic Dejean** (Lagarrigue by Eqwal) Suppléant :
Sébastien Chapon (Proteor)

OUTRE-MER

GUADELOUPE / SAINT-MARTIN / SAINT-BARTHÉLEMY

Titulaire : **Jean-Marie Rosemond** (Orthésia)

MARTINIQUE

Titulaire : **Roland Guitteaud** (Société d'Orthopédie Guitteaud)

RÉUNION (LA)

Titulaire : **Jean-Michel Milcent** (TPM Orthopédie)
Suppléant : **Jean-Noël Marcel** (PRO Ortho)

Les membres de l'UFOP forment un réseau de plus de **250** cabinets d'appareillage répartis sur l'ensemble du territoire français, y compris en Outre-mer.

LES ADHÉRENTS EN 2025

ACACIAS ORTHOPÉDIE
 AHP EUROPE
 ALBATROS France
 ALPES ORTHOPÉDIE
 ANTILLES ORTHOPÉDIE
 AOP / AUZOLLE ORTHÈSE PROTHÈSE
 APO / APPAREILLAGE PROTHÈSE ORTHOPÉDIE
 ATLANTIQUE ORTHO
 AVEYRON ORTHOPÉDIE
 BAGNAROSA ORTHÈSES PROTHÈSES (BOP) TECHNOLOGIES
 BETEILLE ORTHOPÉDIE
 BMO PROTHÈSE-ORTHÈSE
 BTC ORTHOPÉDIE
 BTC ORTHOPÉDIE VAR
 CAP ORTHOPÉDIE
 COS ORTHO
 DEMEURE ORTHOPÉDIE - Groupe PROTEOR
 DOMITAL ORTHOPÉDIE
 DUPONT ORTHOPÉDIE - Groupe PROTEOR
 EOS / ESPACE ORTHO SCOLIOSE
 ÉTABLISSEMENT BOUBET
 EUROPE ORTHO
 FARE ORTHOP
 GB ORTHO
 GUYANE APPAREILLAGE MÉDICAL
 GUYANE ORTHOPROTHÈSE
 H2 ORTHOPÉDIE
 Sarl HTCR / HANDICAP TECHNOLOGIE CONSEIL RÉUNION
 LA PROTHÈSE GÉNÉRALE - OTTOBOCK Réseau Orthopédie & Services
 Réseau LAGARRIGUE by EQWAL
 MATHIS ORTHOPÉDIE
 MF ORTHOPÉDIE (OPFM)
 MIGNARD ORTHOPÉDIE
 MODAP - Groupe PROTEOR
 MONT-BLANC ORTHOPÉDIE
 NEUTSAS
 OPR / ORTHÈSE PROTHÈSE RÉÉDUCATION
 ORTEA
 ORTHEIS
 ORTHESIA GUADELOUPE
 ORTHESIA ST MARTIN ORTHESIS
 ORTHO ACCESS
 ORTHO ÉVOLUTION
 ORTHO MÉDICAL WELTER
 ORTHOCAL
 ORTHO-CARAÏBES
 ORTHO-MAINE
 ORTHONOMY
 ORTHOPÉDIE DU FOREZ
 ORTHOPÉDIE GÉNÉRALE ETS BERNARD
 ORTHOPÉDIE MENEGHETTI



Sarl ORTHOPÉDIE
ORTHOTECH
ORTHOVISION
FORMOTION ORTHOPÉDIE – Ex ORTHOWAY
OTTOBOCK Réseau Orthopédie & Services
OUEST ORTHOPÉDIE
OXILIUM
POMMIER ORTHOPÉDIE
PRO ORTHO
PROTEOR
RUN ORTHO - ORTHO PEI
SCHAEFFLER ORTHOPÉDIE – Groupe PROTEOR
SOCIÉTÉ D'APPAREILLAGE DU CENTRE STER
SOCIÉTÉ D'ORTHOPÉDIE GUITTEAUD (SOG)
SUD ORTHOPÉDIE
TPM MAYOTTE
TPM ORTHOPÉDIE
VAR ORTHOPEDIK SERVICES
VVV ÉQUIPEMENT MÉDICAL

LES MEMBRES ASSOCIÉS EN 2025 (FOURNISSEURS / INDUSTRIELS)

BLATCHFORD France
 ORTHO EUROPE
 OSSÛR France
 OTTOBOCK France
 PROTEOR

SOCIÉTÉS SAVANTES ET CONSEIL NATIONAL PROFESSIONNEL

AFAAMPAN - Association française pour l'appareillage
ISPO France - International society for prosthetics and orthotics
CNPGAO - Conseil national professionnel du grand appareillage orthopédique

LES PRINCIPAUX MANDATS

INSTANCES	MANDATS
Commission paritaire nationale (CPN) des professions de l'appareillage	Titulaire : François-Xavier Flament (Ottobock Réseau Orthopédie & Services) Suppléant : Jean-François Cantero (Proteor)
Commissions paritaires régionales (CPR) des professions de l'appareillage	Délégués régionaux
Commission des pénalités des professions de l'appareillage	Au niveau national : François-Xavier Flament (Ottobock Réseau Orthopédie & Services) En région : délégués régionaux
Commission d'autorisation d'exercice	Titulaire 1 : Pierre Wentzy (Lagarrigue by Eqwal) Titulaire 2 : Loïc Brugalais (ForMotion Orthopédie – Ex Orthoway) Suppléant 1 : Jean-Noël Adde (Proteor) Suppléant 2 : Frédéric Turquet (Lycée d'Alembert)
Commissions paritaires relatives à l'ACI en faveur du déploiement des communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS)	Au niveau national : à pourvoir En région (CPR et CPL) : délégués régionaux
Haut conseil des professions paramédicales (HCPP)	Titulaire : Hugues Bontemps (FFPO) Suppléant 1 : Stéphane Brangier (UFOP) Suppléant 2 : Jacques Fecherolle (SNOF)
Commission scientifique indépendante (CSI) du Haut conseil du DPC (HCDPC)	Titulaire : Frédéric Barral Suppléante : Sandrine Carpentier (Lagarrigue by Eqwal)

2025

QUELQUES FAITS MARQUANTS

JANVIER

Nouveau gouvernement

Prise de contact avec Catherine Vautrin ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles - Yannick Neuder, ministre délégué chargé de la santé et de l'accès aux soins - Charlotte Parmentier-Lecocq ministre déléguée chargée de l'autonomie et du handicap.

07/01/2025 | CA UFOP

13/01/2025 | 31^{ème} Forum du Val

16/01/2025 | Réunion GT BTS Orthoprothésiste et BTS Podo-orthésiste avec l'Éducation nationale (DGESCO)

17/01/2025 | Réunion GT Prévention des risques professionnels UFOP / FFPO / Carsat – Projet de guide de prévention des risques professionnels dans le secteur du GAO

27/01/2025 | Réunion du CNP GAO

27/01/2025 | CPR Grand Est

28/01/2025 | CPR PCA Corse

FÉVRIER

04/02/2025 | CA UFOP

03/02/2025 | RDV avec Sandrine Williaume, conseillère sociale, attractivité et ressources humaines en santé et Olivier Palombi, conseiller médical, enseignement supérieur et recherche (Cabinet Yannick Neuder, ministre chargé de la santé et de l'accès aux soins)

05/02/2025 | Entretien avec la Délégation au numérique en santé (DNS) au sujet de la Directive NIS2

11/02/2025 | Colloque « 20 ans de la Loi Handicap » au Sénat

26/02/2025 | RDV avec Céline Poulet, Secrétaire Générale du Comité interministériel du handicap (CIH)

28/02/2025 | Réunion GT restreint Orthoprothésistes avec la Carsat – Projet de guide de prévention des risques professionnels dans le secteur du GAO

MARS

04/03/2025 | CA UFOP

05/03/2025 | Entretien avec Jacques Fecherolle, Président du SNOF, et le représentant du CNP de l'orthopédie-orthèse

10/03/2025 | Réunion du CNP GAO

18/03/2025 | Lancement de l'enquête statistique annuelle administrée par l'institut OpinionWay

24/03/2025 | RDV avec Andrea Khoshkhou, conseillère chargée des territoires, de l'accessibilité universelle et de l'héritage des JOP et Jordan Challier, conseiller prévention, accès aux soins et transformation des métiers (cabinet Charlotte Parmentier-Lecocq, ministre déléguée chargée de l'Autonomie et du Handicap)

25/03/2025 | CPR Hauts-de-France

25/03/2025 et 26/03/2025 | Rencontre annuelle (Paris) des établissements de formation au BTS Orthoprothésiste et au BTS Podo-orthésiste

26/03/2025 | Réunion technique « Orthoprothésistes » organisée par l'Assurance Maladie de la région Grand-Est

27/03/2025 | CPR Normandie

27/03/2025 | CPR Centre-Val de Loire



AVRIL

01/04/2025 | RDV avec Virginie Beaumenier, nouvelle Présidente du CEPS

08/04/2025 | CA UFOP

16/04/2025 | Entretien avec Laurence Vergès, Déléguée Générale de la HANDITECH

23/04/2025 | RDV avec Charlotte Parmentier-Lecocq, ministre déléguée chargée de l'autonomie et du handicap



24/04/2025 | CPR Auvergne-Rhône-Alpes



MAI

06/05/2025 | CA UFOP

07/05/2025 | Présentation des résultats de l'enquête statistique administrée par OpinionWay devant les membres du CEPS

12/05/2025 | CPR Pays de la Loire

12/05/2025 | Réunion du CNP GAO

22/05/2025 | Interview radio RCF au sujet du parasport

26/05/2025 | Assemblée Générale de l'UFOP

JUIN

03/06/2025 | CA UFOP

05 et 06/2025 | Journées de perfectionnement en appareillage organisées par l'AFA-AMPAN à Nantes

18/06/2025 | Entretien avec la DGOS (Bureau exercice et déontologie des Professionnels de santé) au sujet de l'accès aux soins des personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie

20/06/2025 | Réunion GT Prévention des risques professionnels UFOP / FFPO / Carsat



20/06/2025 | Réunion de travail avec le cabinet MedConsult concernant le projet de refonte de la nomenclature Orthoprothèses

JUILLET

01/07/2025 | CA UFOP

01/07/2025 | Entretien avec Céline Poulet, Secrétaire Générale du Comité interministériel du handicap (CIH)

04/07/2025 | RDV avec Grégory Emery, conseiller santé, handicap et personnes âgées du Président de la République



08/07/2025 | Réunion du CNP GAO

10/07/2025 | CPR La Réunion

11/07/2025 | Réunion avec les établissements de formation – Point sur l'année écoulée et l'organisation des examens

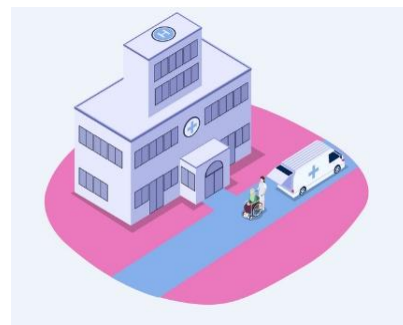
17/07/2025 | Audition de l'UFOP dans le cadre de la mission « Santé des personnes en situation de handicap »

21/07/2025 | RDV avec Sandrine Guillaume, conseillère sociale, attractivité et ressources humaines en santé, Olivier Palombi, conseiller médical, enseignement supérieur et recherche (Cabinet Yannick Neuder, ministre chargé de la santé et de l'accès aux soins)

25/07/2025 | Échange avec la Fédération de l'Hospitalisation Privée SMR (FHP SMR)

AOÛT

29/08/2025 | Échange avec la Fédération des Établissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne privés solidaires (FEHAP)



SEPTEMBRE

02/09/2025 | Séminaire stratégique UFOP

19/09/2025 | Échange avec le cabinet MedConsult concernant le projet de refonte de la nomenclature Orthoprothèses

22/09/2025 | Réunion du CNP GAO

22/09/2025 | Transmission d'une contribution écrite dans le cadre de la mission parlementaire sur les défaillances des politiques publiques en matière de santé mentale et de handicap

29/09/2025 | Réunion d'information adhérents (visioconférence)

30/09/2025 | Échange avec le cabinet MedConsult concernant le projet de refonte de la nomenclature Orthoprothèses

OCTOBRE

03/10/2025 | Échange avec le CNP de Gériatrie concernant la révision de l'arrêté du 31/07/2012

06/10/2025 | CPR Occitanie

06/10/2025 | CPR Ile-de-France

OCTOBRE (suite)

07/10/2025 | CA UFOP

07/10/2025 | CPR Grand Est

15/10/2025 | Réunion technique Orthoprothésistes avec la CNAM, organisée à la demande de l'UFOP

NOVEMBRE

04/11/2025 | CA UFOP

06/11/2025 | CPR Nouvelle-Aquitaine

06/11/2025 | Réunion avec la CNAM – Présentation du projet de téléservice d'envoi des DAP dématérialisés

07/11/2025 | Échange avec la DGS au sujet de l'avis de projet relatif à la modification des conditions d'inscription des pieds à restitution d'énergie (lignes génériques)

13 et 14/11/2025 | Congrès ISPO France (Lyon)

24/11/2025 | Réunion du CNP GAO

25/11/2025 | CPR Bretagne

25/11/2025 | Participation à la matinée d'échanges organisée par le HANDILAB sur le thème « Le corps appareillé : entre représentation, soins et innovations ». Intervention à la table ronde « Le parcours de soins et les inégalités d'accès à l'appareillage, un enjeu de santé publique, encore trop peu débattu »



DÉCEMBRE

02/12/2025 | CA UFOP

03/12/2025 | Échanges de travail avec le cabinet MedConsult concernant le projet de refonte de la nomenclature Orthoprothèses

10/12/2025 | Échanges de travail avec le cabinet MediTech Access concernant le projet de refonte de la nomenclature Orthoprothèses

11/12/2025 | Commission paritaire nationale (CPN) des professions de l'appareillage organisée par la CNAM

11/12/2025 | CPR Bourgogne-Franche-Comté

11/12/2025 | RDV avec Emmanuel Touzé, conseiller spécial santé et Thibault Duchêne, conseiller formation (cabinet de Philippe Baptiste, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche)

12/12/2025 | CPC cohésion sociale et santé concernant la révision et la reconduction du titre professionnel ATPO

12/12/2025 | RDV avec Mathieu Pardell, conseiller bien vieillir et santé (cabinet de Charlotte Parmentier-Lecocq, ministre chargée de l'autonomie et des personnes handicapées)

18/12/2025 | RDV avec Jordan Challier, conseiller spécial chargé des formations, compétences, attractivité des métiers & dialogue social (cabinet de Stéphanie Rist, ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées)



L'UFOP DANS LES MÉDIAS

TRIBUNE ET COMMUNIQUÉS DE PRESSE

En 2025, l'UFOP a poursuivi sa collaboration avec l'agence de communication / relations presse Frappier & Saab.

08/01/2025 | Vœux à la presse annonçant les rendez-vous à venir et les enjeux de la profession.

04/02/2025 | Tribune du Président de l'UFOP à l'occasion du 20ème anniversaire de la loi Handicap (cosignée par Jean-Pierre Lissac, Président ISPO France et Jean-Patrick Rousseau, Président de Génération Avant-Garde).

24/04/2025 | Communiqué de presse – « Accès au sport des personnes en situation de handicap : l'UFOP réaffirme son engagement pour un financement adapté des appareillages sportifs pour les personnes en situation de handicap ».

27/05/2025 | Communiqué de presse – Élections des nouveaux membres du CA et changement de présidence.

05/11/2025 | Invitation à la presse - Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées (SEEPH 2025) – Comment les orthoprothésistes contribuent à l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap.

VŒUX À LA PRESSE

L'Union Française des Orthoprothésistes (UFOP) vous présente ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

L'année 2025 sera l'occasion de poursuivre nos démarches en faveur de la reconnaissance et de l'évolution de notre profession de santé, maillon essentiel dans le parcours de santé et de vie des personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie.

L'UFOP continuera donc à travailler avec les équipes ministérielles et les parlementaires en faveur de la fluidification du parcours de soins en France et la mise en œuvre d'une politique efficiente de prise en charge du handicap et de la perte d'autonomie ainsi que pour répondre aux enjeux du vieillissement de la population.

Ci-dessous les rendez-vous que nous serons heureux de partager avec vous dans les mois à venir :

En février prochain, le 20^{ème} anniversaire de la loi Handicap permettra de rappeler comment, depuis cette loi fondatrice, la profession d'orthoprothésiste ne cesse d'innover dans la prise en charge et le suivi des personnes présentant un handicap, des troubles des fonctions ou des déficiences. Un éclairage particulier sera apporté sur les appareillages sur mesure destinés aux enfants polyhandicapés (corsets-sièges, matelas, verticalisateurs...).

Fin avril, le marathon de Londres qui sera couru par un orthoprothésiste et son patient amputé fémoral permettra de faire le point sur l'héritage des Jeux Paralympiques de Paris 2024 au sujet du financement des prothèses et des orthèses destinées à la pratique d'une activité physique et sportive.

Le mois de septembre sera l'occasion de se rendre dans l'un des établissements de formation pour saluer la mise en place du BTS Orthoprothésiste rénové, un premier pas dans le sens de l'universitarisation et de la reconnaissance du grade Licence demandée par l'UFOP. Nous découvrirons la formation rénovée proposée aux étudiants et la manière dont la révision du référentiel et des blocs de compétences ancrent résolument notre profession paramédicale dans le secteur de la rééducation / réadaptation.

Enfin, en novembre, la semaine pour l'emploi des personnes en situation de handicap, sera l'occasion de montrer comment les prothèses et les orthèses conçues et délivrées par les orthoprothésistes favorisent la réinsertion professionnelle, éducative et sociale.

Paris, le 8 janvier 2025

Tribune de Jean-François CANTERO
Président de l'Union Française des Orthoprothésistes (UFOP)
à l'occasion du 20^{ème} anniversaire de la loi Handicap

Tribune co-signée par :

Jean-Pierre LISSAC, Président d'ISPO France (International Society for Prosthetics & Orthotics)

Jean-Patrick ROUSSEAU, Président de Génération Avant-Garde (fonds de dotation d'intérêt général)



Il y a bientôt 20 ans, après plusieurs années de concertation, était votée la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, dite « loi Handicap ». À la suite de son entrée en vigueur, la profession d'orthoprothésiste a été reconnue profession de santé et inscrite au code de la santé publique¹.

Depuis lors, notre profession n'a cessé de s'affirmer aussi bien dans la prise en charge des personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie (examen clinique, diagnostic en orthoprothèse, participation accrue dans les consultations pluridisciplinaires avec d'autres professionnels de la rééducation / réadaptation) que dans le confort qui leur a été apporté grâce aux progrès techniques et technologiques de conception et de fabrication des appareillages et par l'évolution des traitements associés aux types de pathologies prises en charge.

Maladies cardiovasculaires, génétiques ou auto-immunes, paralysie cérébrale, cancers, malformations congénitales, amputations, diabète, arthrose... les 850 000 patients que nous accompagnons, parfois tout au long de leur vie, ont besoin de nos appareillages sur mesure qui leur permettent autant que possible d'atténuer leur handicap ou de retrouver de l'autonomie, et d'accomplir ainsi les gestes de la vie quotidienne essentiels à leur réinsertion professionnelle, sociale ou éducative.

Le 20^{ème} anniversaire de la loi Handicap est pour nous l'occasion de poursuivre nos démarches en faveur de la simplification du parcours de soins et de vie de nos patients. Des démarches qui contribuent aussi à répondre de manière efficiente aux enjeux liés à la prévention et au vieillissement de la population. Pour ce faire, nous nous appuyerons notamment sur les avancées obtenues en 2024.

Ainsi, à titre d'exemple, la récente publication du tout nouveau référentiel du BTS Orthoprothésiste² qui valorise notre expertise en matière d'examen clinique et de diagnostic dans notre domaine de compétence. Cette rénovation constitue une étape importante pour la poursuite de nos démarches en faveur de l'universitarisation de notre formation initiale.

Par ailleurs, au terme de plusieurs années d'effort et avec le concours du Comité Économique des Produits de Santé (CEPS), de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM) et de la Haute Autorité de Santé (HAS), nous sommes parvenus à mener à bien une révision de notre nomenclature permettant ainsi l'actualisation et la création de plusieurs références d'appareillages sur mesure inscrites à la liste des produits et prestations remboursables par l'Assurance Maladie³. Une réelle avancée pour les professionnels et leurs patients en attendant une refonte globale de notre nomenclature.


¹ Décret du 10 août 2005 relatif aux professions de prothésiste et orthésiste pour l'appareillage des personnes handicapées (JO du 13 août 2005)

² Arrêté du 27 novembre 2024 portant définition et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « Orthoprothésiste » (JO du 17 décembre 2024)

³ Arrêté du 4 décembre 2024 portant révision de la nomenclature du grand appareillage orthopédique (GAO) au titre II chapitre 7 de la LPP (JO du 11 décembre 2024).

S'agissant du financement des appareillages sur mesure dédiés à la pratique sportive, le bilan est moins positif. Nous avons pris acte des déclarations du gouvernement faites en amont des Jeux Paralympiques de Paris 2024 et visant à assurer leur remboursement.

Force est de constater qu'en l'absence d'annonce officielle, les moyens d'accès au financement des lames de course mis en place l'année dernière restent trop méconnus. Nous demandons la création d'un groupe de travail interministériel réunissant l'ensemble des parties prenantes pour avancer sur la question et pour travailler sur les autres appareillages sur mesure tels que les orthèses et les coques.

À l'heure où le Parlement se remet en ordre de marche, nous ne demandons pas une nouvelle loi Handicap, mais la prise en compte de nos attentes qui sont aussi celles de nos patients. Nous espérons que plusieurs d'entre elles se concrétiseront par le biais de la future loi de simplification en santé, annoncée récemment par le ministre de la Santé et de l'Accès aux soins 

Paris, le 4 février 2025

Communiqué de presse**Accès au sport des personnes en situation de handicap****L'UFOP réaffirme son engagement pour un financement adapté des appareillages sportifs pour les personnes en situation de handicap**

Dans quelques jours, un orthoprothésiste membre de l'UFOP et son patient amputé fémoral courront le marathon de Londres. Ensemble, ils porteront un message fort en faveur de l'accès au sport pour toutes les personnes en situation de handicap.

C'est ce même message que l'UFOP a récemment réaffirmé à l'occasion d'une rencontre avec Charlotte Parmentier-Lecocq, ministre déléguée chargée de l'Autonomie et du Handicap.

« L'année 2024, marquée par les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris, a permis des avancées dans le domaine du parasport, prouvant la volonté des pouvoirs publics de s'engager malgré un contexte budgétaire très contraint. L'échange que nous avons eu avec Madame Parmentier-Lecocq nous a donné l'occasion de saluer ces avancées et de proposer des pistes d'évolution », précise Jean-François Cantero, Président de l'UFOP.

En effet, à la suite du Comité interministériel du handicap (CIH) de mai 2024, le gouvernement avait annoncé vouloir améliorer la prise en charge des prothèses destinées à la reprise d'une activité sportive. À l'été 2024, un dispositif de financement **des lames de course** a été mis en place via les maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) pour les bénéficiaires de la prestation de compensation du handicap (PCH).

Toutefois, malgré les différentes informations disponibles sur le site monparcourshandicap.gouv.fr, ce dispositif relatif au parasport nécessite des précisions de la part des administrations compétentes sur les catégories d'aides techniques et d'appareillages sur mesure éligibles à un soutien financier, ainsi que les modalités d'accès associées. L'UFOP s'inquiète par ailleurs des éventuelles différences de prise en charge d'un département à l'autre, synonymes de disparité de traitement et de perte de chance pour les personnes en situation de handicap, en fonction de leur lieu de résidence.

Aussi, l'UFOP plaide-t-elle plus généralement pour la mise en place d'un groupe de travail interministériel réunissant l'ensemble des parties prenantes afin d'avancer sur la question du financement des appareillages sur mesure permettant la pratique d'une activité physique et sportive : prothèses et orthèses dans leur ensemble, y compris les orthèses de positionnement.

L'UFOP sera à ce titre extrêmement attentive quant aux suites données au [rapport](#) Delandre remis le 7 avril dernier aux ministres de la Santé et des Sports. Ce rapport reconnaît « que pour les usagers vivant avec un [handicap](#) et désireux de pratiquer une activité physique et sportive, le coût des [appareillages de parasport](#) est très souvent un frein pour sa pratique. » Si le « zéro reste à charge » représente un véritable défi, il ne saurait en effet exclure la mise en place de dispositifs de financement adaptés et réalistes, garants d'un accès équitable à la pratique sportive pour tous.

Retour d'expérience du marathon de Londres

Le dimanche 27 avril, Pierre Gerbelot, orthoprothésiste et membre de l'UFOP, prendra le départ du marathon de Londres aux côtés de son patient, Frédéric Lazaro, amputé fémoral. Cette course solidaire n'aurait pas pu se faire sans l'accès à des appareillages parfaitement adaptés, conçus et fabriqués sur mesure par un orthoprothésiste, ajustés en permanence pour épouser au mieux la morphologie du coureur.

Un retour d'expérience sera proposé en visio-conférence dès leur retour en France, le mercredi 30 avril de 9h à 10h. Les médias désireux de suivre ce point presse sont invités à se manifester auprès de myra@frapiersaab.com. Le lien d'accès à la visio-conférence de presse leur sera envoyé en retour.

Mardi 27 mai 2025

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
François-Xavier Flament, nouveau Président de l'UFOP

Lundi 26 mai, François-Xavier Flament a été élu Président de l'Union Française des Orthoprothésistes, succédant à Jean-François Cantero, Président de l'UFOP depuis 2021. Orthoprothésiste de formation, âgé de 45 ans, François-Xavier Flament est actuellement « Responsable réalisation Patient Care » au sein du Groupe OTTOBOCK Réseau Orthopédie & Services, où il a effectué l'essentiel de sa carrière professionnelle.

Vice-président de l'UFOP depuis janvier 2024, il souhaite inscrire son mandat dans la continuité de son prédécesseur, avec des objectifs prioritaires clairement identifiés : « *défendre les enjeux de notre profession de santé, assurer son attractivité par l'évolution de sa formation initiale et de son champ de compétences.* » Il entend également « *mettre en lumière l'accompagnement humain et technologique toujours plus performant apporté aux quelque 850 000 personnes suivies par les orthoprothésistes. Un défi de taille dans le contexte budgétaire actuel où la tension sur les finances publiques menace à terme l'efficacité de la prise en charge de nos patients en situation de handicap ou en perte d'autonomie.* ».

Lors de l'Assemblée Générale du 26 mai, Jean-François Cantero (PROTEOR) et Thomas Grolleau (LAGARRIGUE by EQWAL) ont été élus Vice-présidents. Pierre Gerbelot (DEMEURE ORTHOPÉDIE / SCHAEFFLER ORTHOPÉDIE – Groupe PROTEOR) a été reconduit au poste de Trésorier. Loïc Brugalais (réseau ORTHOWAY) a été élu Secrétaire.

L'Assemblée Générale a marqué un renouvellement important du Conseil d'Administration avec l'élection de **7 nouveaux membres**, sur un total de 16 administrateurs.

L'UFOP

Créée en 1988, l'UFOP est l'organisation professionnelle représentative du grand appareillage orthopédique externe sur mesure. Elle regroupe 90% des orthoprothésistes exerçant dans plus de 250 cabinets en France métropolitaine et dans les régions et les collectivités d'Outre-mer. L'UFOP représente et défend les intérêts de la profession auprès des différents acteurs du système de santé français et des pouvoirs publics.

Le secteur compte environ 3 000 collaborateurs dont 1 500 orthoprothésistes, professionnels de santé qui prennent en charge des personnes présentant un handicap, des troubles des fonctions ou des déficiences afin de concevoir, fabriquer et délivrer des appareillages orthopédiques sur mesure (prothèses, orthèses, corsets, corsets-sièges...) destinés à leur redonner une autonomie dont la naissance, la maladie, un accident ou l'âge les a privées.

Pour en savoir plus, consulter [le dossier de presse de l'UFOP](#).

Contact presse

Agence Frapier & Saab

myra@frapiersaab.com

Tél. : 06 70 10 82 24

COMMUNIQUÉ DE PRESSE**Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées (SEEPH 2025)
Comment les orthoprothésistes contribuent à l'insertion professionnelle des personnes
en situation de handicap**

Du 17 au 23 novembre se tiendra la 29^{ème} semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées (SEEPH). Cet événement annuel vise à sensibiliser les entreprises et la société civile aux obstacles à l'emploi des personnes en situation de handicap, à promouvoir l'égalité des chances dans le monde professionnel et à favoriser concrètement leur insertion et leur maintien dans l'emploi.

Par leur expertise au service de l'autonomie et de la réadaptation fonctionnelle, les orthoprothésistes contribuent directement à l'insertion et au maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

Salariés, dirigeants d'entreprise, artisans ou professionnels libéraux, nombreux sont ceux qui, touchés par un handicap de naissance, un accident de la vie ou une maladie chronique, peuvent **maintenir, reprendre ou créer leur activité professionnelle**, grâce à l'accompagnement et au suivi de leur orthoprothésiste et à l'utilisation des appareillages orthopédiques sur mesure que conçoivent et leur délivrent ces professionnels de santé (**prothèses, orthèses – y compris celles de positionnement**).

Maillons essentiels du parcours de soins et de vie des personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie, **les orthoprothésistes accompagnent près de 850 000 personnes en France** présentant soit une amputation de tout ou partie d'un membre, soit une déficience ostéoarticulaire, musculaire ou neurologique – contribuant ainsi significativement à l'amélioration de leur qualité de vie ainsi qu'à leur réinsertion professionnelle, éducative et sociale.

Les appareillages orthopédiques sur mesure qu'ils conçoivent, réalisent et délivrent sont constamment adaptés aux évolutions morphologiques, aux changements liés à la pathologie, ainsi qu'aux besoins et au projet de vie de chaque patient. Ils permettent, autant que possible, d'atténuer les conséquences du handicap, de retrouver une autonomie fonctionnelle et de réaliser les gestes essentiels de la vie quotidienne. Cette réhabilitation fonctionnelle est déterminante pour favoriser l'accès et le maintien dans l'emploi : se déplacer jusqu'à son lieu de travail, monter et descendre des escaliers, adopter une posture adaptée pour travailler, conduire un véhicule, ou encore utiliser efficacement des outils professionnels tels qu'un outil, un clavier informatique ou un téléphone.

Deux propositions de reportages & témoignages dans deux régions

Ile-de-France – Clichy (Hauts-de-Seine) – Jeudi 20 novembre 2025 à 9h30 : témoignage de Pierre, orthoprothésiste chez Lagarrigue by Eqwal, accompagné de son patient Thierry, 60 ans amputé fémoral à la suite d'un accident de moto. Depuis deux ans, Thierry travaille comme opérateur en atelier au sein de l'agence Lagarrigue Clichy. Cette rencontre sera l'occasion d'échanger autour de son parcours, de son expérience d'appareillage et de la manière dont il concilie son activité professionnelle et son suivi orthopédique au sein du cabinet.

Hauts de France – Métren (Nord) – Vendredi 21 novembre à 9h30 : témoignage de Marion, orthoprothésiste au sein du Cabinet Marion Fourmaux Orthopédie, et membre du Conseil d'administration de l'UFOP. Marion montrera des appareillages fréquemment utilisés pour faciliter l'accès à l'emploi. Elle sera accompagnée d'une patiente, Florence, 22 ans, victime d'un accident de la route en 2020, amputée tibiale, puis fémorale, qui grâce à ses orthoprothèses, reprend des études à l'Université de Lille pour devenir diététicienne.

Merci de vous rapprocher de myra@frapiersaab.com (06 70 10 82 24) pour toute demande d'information, mise en relation avec les témoins, ou venue sur place (accréditation obligatoire)

[En savoir plus sur les orthoprothèses](#)

Les orthèses suppléent les carences en maintenant, ou en corrigeant une posture (tête, cou, membre supérieur, tronc, membre inférieur). En fonction de leur indication et de leur objectif thérapeutique, différents types d'orthèses sur mesure peuvent être réalisés pour les membres supérieurs comme pour les membres inférieurs : orthèses d'immobilisation, de traitement, de positionnement, de marche, de déambulation... Elles sont destinées à des patients présentant diverses pathologies telles que l'arthrose, la scoliose, la polyarthrite rhumatoïde, la paralysie cérébrale ou encore l'hémiplégie...

Les prothèses remplacent la partie du membre supérieur ou inférieur, amputé ou incomplet de naissance (agénésie). Pour les membres supérieurs, il existe notamment des prothèses anatomomimétiques en silicone reproduisant le plus fidèlement possible la morphologie du membre concerné et des prothèses myoélectriques qui offrent la possibilité d'accomplir des gestes précis, tels que la saisie d'objets ou le contrôle des mouvements du poignet et du coude, tout en garantissant avant tout la fonction essentielle de préhension. Pour les membres inférieurs, selon le niveau d'amputation, l'orthoprothésiste conçoit et réalise sur mesure des prothèses tibiales (sous le genou) ou fémorales (au-dessus du genou). Ces appareillages sont généralement équipés de pieds à restitution d'énergie, qui restituent une partie de l'énergie du pas et comportent toujours une emboîture sur mesure, dans laquelle s'insère le moignon, destinée à assurer maintien et fonctionnalité de la prothèse.

[Chiffres emploi / handicap](#)

Plus de 3 millions de personnes âgées de 15 à 64 ans sont reconnues handicapées par l'administration en France en 2023 selon l'Insee. Parmi elles, 45 % sont actives, contre près des 3/4 de l'ensemble de la population de cet âge. 39 % ont un emploi, près de 2 fois moins que la moyenne de la population. Parmi les personnes en situation de handicap qui occupent un emploi, les 2/3 travaillent à temps complet, contre 83 % de l'ensemble. Enfin, en 2023, le taux de chômage des personnes en situation de handicap est de 12 %, soit près du double de celui de la population totale (7 %).

[L'UFOP](#)

Créée en 1988, l'Union Française des Orthoprothésistes est l'unique organisation professionnelle représentative des orthoprothésistes, professionnels de santé spécialistes du grand appareillage orthopédique externe sur mesure. Elle fédère près de 90 % des professionnels en exercice, répartis dans plus de 250 cabinets à travers la France métropolitaine, les régions et les collectivités d'Outre-mer. L'UFOP assure la représentation et la défense des intérêts de la profession auprès des pouvoirs publics et des acteurs du système de santé français.

Le secteur compte environ 3 000 collaborateurs – dont 1 500 orthoprothésistes, professionnels de santé, qui prennent en charge des personnes présentant un handicap, des troubles des fonctions ou des déficiences afin de concevoir, fabriquer et délivrer des appareillages orthopédiques sur mesure (prothèses, orthèses, corsets, corsets-sièges...) destinés à leur redonner une autonomie dont la naissance, la maladie, un accident ou l'âge les a privées.

Pour en savoir plus, consulter [le dossier de presse de l'UFOP](#)

Voir Emploi, chômage, revenus du travail, édition 2024, Insee Références, Insee, août 2024.

Cf Source : Insee – Données 2023 – © Observatoire des inégalités <https://www.inegalites.fr/Emploi-la-difficile-insertion-des-personnes-handicapees>

L'UFOP C'EST AUSSI...

Un site Internet avec une rubrique Presse, une rubrique Emploi pour les annonces de recrutement et une carte permettant de localiser les cabinets d'appareillage des adhérents UFOP dans la rubrique « Trouver un Orthoprothésiste ». L'espace adhérent permet de télécharger la nomenclature Orthoprothèses mise à jour, les statistiques de remboursement Assurance Maladie, la convention nationale...

www.ufop-ortho.fr



Une page LinkedIn UFOP pour promouvoir la profession et relayer nos messages, nos actions, nos rencontres ainsi que les articles de presse portant sur la profession (+ de 1500 abonnés).





L'UFOP EN ACTION



ACCÈS AUX SOINS

Transformer les difficultés de terrain en sujets collectifs

L'accès aux soins a constitué l'un des fils rouges de l'année 2025.

Les remontées des adhérents ont mis en évidence des difficultés récurrentes dans la prise en charge des patients :

- délais d'instruction,
- refus administratifs,
- divergences d'interprétation des textes,
- disparités territoriales et complexité croissante des procédures...

L'UFOP a consolidé et analysé ces difficultés. Elles ont été documentées, discutées en conseil d'administration, puis portées auprès des interlocuteurs compétents. L'objectif de l'UFOP a été de faire reconnaître que ces situations ne relevaient pas seulement de cas particuliers, mais traduisaient souvent des dysfonctionnements plus larges.

Ce travail a permis de structurer une action collective autour de plusieurs axes :

- clarification des règles,
- harmonisation des pratiques,
- réduction des blocages administratifs,
- défense d'une meilleure fluidité du parcours patient.

Dans cette logique, l'UFOP a également engagé des démarches visant à faire évoluer des textes identifiés comme des freins à l'accès aux soins.

Exemples concrets

C'est notamment le cas des modalités de prescription relatives aux dispositifs SYNSYS et C-BRACE qui ont donné lieu à de nombreux échanges avec le CEPS, la HAS et les cabinets ministériels.

Il en est de même des exigences de spécialités définies par l'arrêté du 31 juillet 2012, qui impose que les pédiatres et les gériatres soient rattachés à un établissement de santé pour prescrire en première intention des orthoprothèses et des podo-orthèses.

Cette contrainte apparaît inadaptée aux réalités de terrain car elle constitue :

- un frein opérationnel à l'accès aux dispositifs médicaux sur mesure, notamment pour les patients suivis en ville ;
- et une rupture d'égalité de traitement fondée sur le mode d'exercice, sans justification clinique ou organisationnelle objectivable.

L'UFOP a donc initié, dès 2025, un travail visant à faire évoluer ce cadre en sensibilisant les cabinets ministériels Santé / Autonomie et Handicap, la CNAM, la DGOS, ainsi que les CNP de Gériatrie et de Pédiatrie.





RELATIONS AVEC LE CEPS

Défendre la valeur de la prestation et la soutenabilité du modèle

Les échanges avec le CEPS ont occupé une place importante dans l'activité 2025.

Ils se sont inscrits dans un contexte budgétaire contraint, avec une vigilance accrue des pouvoirs publics sur les dépenses de santé et les modalités de prise en charge des dispositifs médicaux.

Dans ce cadre, l'UFOP a défendu une position constante : la valeur de la prestation de l'orthoprothésiste qui prend en charge la personne en situation de handicap ou en perte d'autonomie.

Les échanges avec le CEPS ont ainsi porté sur plusieurs sujets structurants :

- la reconnaissance et la valorisation de la prestation de l'orthoprothésiste,
- la prise en compte du temps professionnel,
- la valorisation de l'expertise technique,
- l'accès aux innovations technologiques,
- la correction d'incohérences tarifaires et la modification de plusieurs descriptifs...

L'UFOP a également porté une vigilance particulière sur les arrêtés d'inscription ou de renouvellement d'orthoprotèses à la LPP, notamment lorsque les conditions tarifaires proposées ne prenaient pas suffisamment en compte la prestation de l'orthoprothésiste.

Dans plusieurs cas, l'UFOP a produit des analyses techniques détaillées pour objectiver les coûts, les temps professionnels et les contraintes de terrain.

Les discussions autour des orthèses crâniennes pour nourrisson, des mains myoélectriques, des pieds à restitution d'énergie, ou encore de dispositifs tels que SYNSYS et C-BRACE, ont illustré la nécessité de maintenir un dialogue exigeant avec le CEPS. Elles ont également mis en évidence la difficulté persistante, renforcée par le contexte budgétaire actuel, à faire pleinement prendre en compte la part de la prestation dans la valeur globale de la prise en charge.

Ce dialogue reste exigeant, mais il est indispensable pour défendre durablement la soutenabilité économique de la profession.



RELATIONS AVEC LA CNAM

Sécuriser les pratiques, harmoniser les interprétations, défendre les professionnels

Les relations avec l'Assurance Maladie ont également constitué un axe central de l'année 2025. Tout au long de l'année, l'UFOP est intervenue sur de nombreuses difficultés opérationnelles :

- erreurs de codification (LPP AMELI ou base Assurance Maladie en ligne) ,
- refus de prise en charge,
- rejets de facturation / indus,
- interprétations divergentes des textes,
- difficultés liées aux DAP ou encore hétérogénéité des pratiques entre caisses/régions...

Dans le cadre des commissions paritaires régionales (CPR), l'UFOP a porté la position de la profession lorsque des services médicaux ou administratifs opposaient des motifs de refus insuffisamment justifiés, voire erronés.

Ces situations étaient souvent liées à une mauvaise interprétation des textes, à des pratiques locales hétérogènes ou à une lecture trop restrictive des conditions de prise en charge.

L'objectif de l'UFOP a été de contester ces refus lorsque cela était nécessaire et fondé, d'obtenir des explications, et de demander une harmonisation des pratiques. Lorsque certains sujets dépassaient le cadre régional, ils ont été consolidés et remontés au niveau national, notamment auprès du médecin référent de la CNAM. Cette démarche a permis de faire reconnaître certaines difficultés comme des sujets structurels, nécessitant une clarification nationale.

Certains de ces points ont ainsi pu être abordés au cours de la réunion technique du 15 octobre 2025, organisée à la demande de l'UFOP, et de la commission paritaire nationale (CPN) des professions de l'appareillage qui s'est tenue le 11 décembre 2025.

Ces réunions ont en effet permis d'aborder plusieurs sujets préoccupants pour la profession, notamment les règles de facturation, les modalités de prise en charge, l'interprétation de certains codes LPP... À l'issue de ces échanges, plusieurs réponses favorables ont été obtenues, permettant de sécuriser certaines pratiques et d'apporter des clarifications attendues par les professionnels.

L'UFOP a également porté une attention particulière au projet de téléservice d'envoi des DAP développé par l'Assurance Maladie. La CNAM a convié les organisations professionnelles concernées à une réunion de présentation du futur téléservice le 6 novembre 2025. Ce téléservice concerne l'orthoprothèse, la podoprothèse ainsi que les véhicules pour personnes handicapées (VPH).

L'UFOP a fait valoir les enjeux liés à la charge administrative, à l'adaptation des procédures aux pratiques professionnelles et a fait remonter une liste de correctifs et de développements nécessaires avant d'envisager la mise en route du téléservice qui devrait être accessible à la rentrée 2026 via AMELI PRO. Nous avons rappelé à nos interlocuteurs que l'outil ne pourra être mis en ligne qu'une fois stabilisé et pleinement opérationnel. La phase de test du téléservice a été lancée le 1^{er} décembre 2025. L'UFOP reste vigilante sur son déploiement futur, afin que la dématérialisation constitue un outil de simplification et non une source supplémentaire de complexité pour les professionnels.



VEILLE RÉGLEMENTAIRE ET SECTORIELLE

Anticiper les évolutions et en mesurer les impacts

L'année 2025 a été marquée par plusieurs évolutions réglementaires et projets de réforme susceptibles d'avoir un impact sur l'ensemble des professions de santé, et plus spécifiquement sur la profession d'orthoprothésiste :

- Révision des modalités d'inscription des PRE,
- RSE, Remise en bon état d'usage,
- PLFSS 2026,
- Projet de réforme de l'ALD,
- E-prescription,
- Réforme de la facturation électronique,
- Révision NAF/NAFA,
- Réglementation NIS 2 (cybersécurité)...

Exemples concrets

L'UFOP a suivi de très près le projet de révision des modalités d'inscription des pieds à restitution d'énergie. Suite à la transmission par la DGS d'un avis de projet prévoyant une évolution vers une inscription sous ligne générique, en substitution des inscriptions en nom de marque, l'UFOP a demandé à être entendue.

Une audition par la Direction générale de la santé (DGS) s'est ainsi tenue le 7 novembre 2025. L'UFOP y a formulé plusieurs observations techniques et pratiques. Ces observations portaient à la fois sur des points techniques, sur des incohérences ou des erreurs de fond, notamment concernant la prestation de l'orthoprothésiste.

Cette audition a permis de rappeler que toute réforme de classification ou d'inscription ne peut être envisagée sans tenir compte des conditions réelles d'adaptation, de suivi et d'accompagnement du patient.

La remise en bon état d'usage de certains dispositifs médicaux à usage individuel a aussi fait l'objet d'une attention particulière. Ce sujet soulève des interrogations importantes en matière de responsabilité, de traçabilité, de sécurité, de qualité et d'adaptation aux besoins spécifiques des patients. Des mails ont été adressés aux adhérents pour les informer des évolutions en cours et des publications au Journal Officiel.



AFFAIRES PUBLIQUES

Porter les enjeux de la profession dans les politiques publiques

L'année 2025 a marqué une consolidation de la stratégie d'affaires publiques de l'UFOP, accompagnée par le cabinet Anthenor Public Affairs. Des échanges réguliers ont eu lieu avec les administrations centrales et les cabinets ministériels (Voir **Faits marquants**). Nos démarches et actions témoignent d'une volonté de ne pas limiter l'intervention de l'UFOP à une logique défensive, mais de porter des propositions concrètes d'évolution du cadre réglementaire.

LFSS 2026 : vers une autonomie accrue pour la réparation ou le renouvellement d'orthèses et de prothèses

L'UFOP a contribué en 2025 aux travaux relatifs au projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2026. Dans ce cadre, le syndicat a déposé un amendement relatif aux compétences des orthoprothésistes visant à améliorer la fluidité du parcours de soins et à mieux mobiliser les professionnels dans la prise en charge des patients. Cet amendement, soutenu par le Gouvernement, et intégré à l'article 67 de la LFSS, constitue une étape importante. Il ouvre des perspectives d'évolution du cadre d'intervention des professionnels, dans une logique de simplification et d'amélioration de l'accès à l'appareillage.

Cette avancée doit néanmoins être accompagnée par des textes d'application précis, afin d'éviter toute ambiguïté et de garantir une mise en œuvre adaptée aux réalités de terrain :

- un décret en Conseil d'État : Il définira les conditions précises d'exercice après avis des représentants des professionnels ;
- un arrêté ministériel qui listera précisément quels dispositifs entrent dans ce nouveau champ de compétence, après avis de la Haute Autorité de Santé (HAS) et de l'Académie nationale de médecine.

Article 67 de la LFSS 2026

Cette mesure, inscrite dans le cadre du Pacte de lutte contre les déserts médicaux, répond à un besoin pressant d'améliorer et de simplifier la prise en charge des personnes appareillées.

« Art. L. 4364-9. - Sont déterminées par un décret, pris après avis des représentants des professionnels concernés, les conditions dans lesquelles les membres des professions mentionnées aux 1°, 2° et 5° de l'article L. 4364-1 peuvent, sauf opposition du médecin :

1° Prescrire ou renouveler des dispositifs médicaux ;

2° Procéder à la réparation de certains dispositifs médicaux ainsi qu'au remplacement d'une partie de ces dispositifs médicaux sans prescription médicale. La liste des dispositifs médicaux mentionnés aux 1° et 2° du présent article est fixée par un arrêté du ministre chargé de la santé pris après avis de la Haute Autorité de santé et de l'Académie nationale de médecine.

Les avis mentionnés au présent article sont réputés émis en l'absence de réponse dans un délai de trois mois. »





Auditions et contributions

L'UFOP a été auditionnée le 17 juillet 2025, à sa demande, par les personnes missionnées par le ministre de la Santé dans le cadre de la mission relative à la « Santé des personnes en situation de handicap ». Cette audition a permis de présenter les spécificités de la profession, les difficultés rencontrées par les patients dans leurs parcours, les enjeux d'accès aux appareillages et les propositions soutenues par l'UFOP pour améliorer les prises en charge.

L'UFOP a également adressé une première contribution écrite dans le cadre de la commission d'enquête parlementaire sur les défaillances des politiques publiques en matière de santé mentale et de handicap, et une seconde contribution écrite dans le cadre de l'examen de la proposition de loi visant à améliorer l'accès aux soins dans les territoires, déposée par le Sénateur Philippe Mouiller.



PARASPORT

Reconnaître le rôle de l'orthoprothésiste et des appareillages sur mesure dans l'accès au sport et à l'activité physique

En 2025, l'UFOP a poursuivi sa mobilisation en faveur du développement du parasport et, plus largement, de l'accès aux appareillages orthopédiques sur mesure (prothèses, orthèses – y compris de positionnement) pour les personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie.

L'UFOP a défendu auprès des pouvoirs publics la nécessité d'un financement adapté des appareillages sur mesure destinés à la pratique d'une activité physique et sportive, y compris de loisirs.

Cette demande s'inscrit dans une approche globale de santé publique. Il ne s'agit pas uniquement de permettre l'accès à la compétition ou au sport de haut niveau, mais de reconnaître que l'activité physique contribue à l'autonomie, à la prévention, à la qualité de vie et à l'inclusion sociale.

L'UFOP a inscrit ce sujet dans ses échanges institutionnels, notamment dans le cadre des travaux relatifs au handicap et à l'héritage des Jeux paralympiques. Elle a également sensibilisé les décideurs sur la nécessité d'engager des discussions dans le cadre d'un groupe de travail interministériel réunissant toutes les parties prenantes afin d'aboutir à des propositions et solutions pérennes, pragmatiques et facilement activables.



REFONTE DE LA NOMENCLATURE

Un chantier structurant pour moderniser le cadre de prise en charge

La refonte de la nomenclature Orthoprothèses constitue l'un des chantiers structurants que l'UFOP porte depuis plusieurs années auprès des administrations centrales et des ministères.

En effet, le cadre actuel présente plusieurs limites : manque de lisibilité, incohérences tarifaires, difficultés d'adaptation aux innovations, descriptifs parfois obsolètes et insuffisante distinction entre produit et prestation.

L'UFOP a donc engagé une réflexion avec des cabinets spécialisés en market access visant à moderniser la nomenclature et à construire un modèle plus cohérent, plus lisible et mieux adapté aux pratiques professionnelles actuelles.

Ce chantier doit permettre de mieux reconnaître la prestation de l'orthoprothésiste, d'intégrer les évolutions technologiques, de faciliter les pratiques éco-responsables, de corriger certaines incohérences tarifaires et de sécuriser le cadre de prise en charge.

Des échanges ont été engagés avec les cabinets ministériels : ce projet d'ampleur constituerait une première en matière de révision de nomenclature. Cependant, son ampleur suscite des réserves chez certains interlocuteurs, en premier lieu la CNAM, et ne pourra être enclenché sans un appui politique fort.

Nous avons établi une note d'opportunité ciblée et avons prévu d'inclure ce point parmi les enjeux prioritaires – au même titre que l'évolution de la formation initiale – qui seront diffusés aux futurs candidats aux prochaines élections présidentielles.

UNIVERSITARISATION

Le projet d'universitarisation de la formation initiale d'orthoprothésiste constitue un levier stratégique majeur pour la reconnaissance et l'évolution de la profession. Il vise à faire évoluer le BTS actuel vers un cursus intégré dans le système LMD, permettant l'obtention d'un grade Licence, en cohérence avec d'autres professions paramédicales et les annonces répétées faites par les ministres de la santé successifs.

Cette transformation répond à plusieurs enjeux : renforcer la qualité clinique de la formation, améliorer l'attractivité du métier, faciliter les passerelles académiques et professionnelles, et consolider la légitimité des orthoprothésistes dans le parcours de soins des personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie.

La récente rénovation du référentiel du BTS constitue une première étape structurante, mais l'universitarisation complète nécessitera un portage politique fort ainsi qu'une articulation étroite avec les ministères de la Santé et de l'Enseignement supérieur.

PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Un guide structurant pour le grand appareillage orthopédique

En 2025, l'UFOP s'est engagée dans un travail important avec la FFPO et la CARSAT autour de l'élaboration d'un guide de prévention des risques professionnels dans le domaine du grand appareillage orthopédique.

Ce projet est structurant pour la profession. Il vise à mieux identifier les risques spécifiques aux activités d'atelier, de fabrication, d'adaptation et de suivi, mais également à formaliser des recommandations pratiques pour améliorer les conditions d'exercice.

Les réunions organisées au cours de l'année ont permis de croiser les expertises des professionnels et de la CARSAT, afin d'élaborer un outil adapté aux réalités du terrain.

Ce guide doit contribuer à renforcer la prévention, à sécuriser les pratiques et à accompagner les structures dans leurs démarches de conformité et de qualité.





RENCONTRES ET ÉCHANGES AVEC L'ÉCOSYSTÈME

Ouvrir les échanges

Le 25 novembre 2025, le Handilab a convié l'UFOP à participer à son événement consacré au thème : « Le corps appareillé entre représentation, soins et innovation ». François-Xavier Flament, Président de l'UFOP, et Stéphane Brangier, Délégué Général, sont intervenus lors de la table ronde intitulée : « Le parcours de soins et les inégalités d'accès à l'appareillage : un enjeu de santé publique encore trop peu débattu ».

Cette intervention a permis de porter un message fort : les difficultés d'accès à l'appareillage ne relèvent pas seulement de problématiques techniques ou administratives, mais constituent un véritable enjeu de santé publique.

L'UFOP a engagé plusieurs temps d'échanges avec des acteurs clés de l'innovation et de l'accompagnement des personnes en situation de handicap, notamment avec Laurence Vergès, Déléguée Générale de la Handitech, ainsi qu'avec des représentants de l'association ADEPA.

Des discussions ont également été menées avec Sylvain Grousseau, créateur de la plateforme AILIA puis avec Camille Boulier, co-créatrice de la plateforme Solawell. Ces échanges ont permis d'explorer les transformations liées aux outils numériques, les nouvelles modalités d'accompagnement des patients ainsi que les évolutions des parcours de soins.

L'ensemble de ces interactions illustre une démarche volontaire d'ouverture et de dialogue avec des acteurs variés de l'écosystème. Elles traduisent la volonté de l'UFOP de nourrir sa réflexion au contact d'initiatives innovantes, d'intégrer les attentes évolutives des patients et d'anticiper les transformations susceptibles d'impacter durablement les parcours de soins.

Dans cette logique, l'UFOP affirme sa position d'acteur engagé dans une dynamique collaborative, attentive aux signaux faibles comme aux innovations structurantes, afin de contribuer activement à l'évolution du secteur.

CONCLUSION

Une année de structuration et de consolidation

L'année 2025 n'est pas une année de rupture. Elle est une année de structuration, de consolidation et de montée en puissance progressive.

Les difficultés rencontrées sur le terrain ont été mieux identifiées. Les positions de l'UFOP ont été davantage structurées. Le dialogue avec les institutions s'est renforcé. Les chantiers de fond ont été poursuivis et approfondis, notamment sur le projet de refonte de la nomenclature, l'évolution de la formation initiale, l'élargissement des compétences, la prévention des risques professionnels, le numérique et l'accès aux soins.

Ces travaux devront se poursuivre en 2026. Ils appellent de la constance, de la vigilance et une capacité à maintenir un dialogue exigeant avec les pouvoirs publics.

L'année 2025 aura permis de poser des bases solides.

Elle confirme que l'UFOP est aujourd'hui un interlocuteur structuré, engagé et capable de porter les enjeux de la profession dans les politiques de santé.

Une année d'étape, au service des évolutions à venir, des professionnels et de leurs patients.

Orléans

"Souvenir de fou" : amputé fémoral, l'Orléanais Frédéric Lazaro a couru le marathon de Londres avec son orthoprothésiste



Frédéric Lazaro et Pierre Gerbelot à l'arrivée © Aucun(e) - UFOP

Camille Huppencoire

Publié le dimanche 4 mai 2025 à 6:52



Après Paris et New York, les Orléanais Frédéric Lazaro et Pierre Gerbelot ont bouclé il y a une semaine le marathon de Londres. Plus difficile que les précédentes, cette course est "solidaire" pour le duo qui veut alimenter le débat sur le financement des prothèses pour le sport.

Rendre les prothèses plus accessibles pour que les personnes amputées, puissent faire du sport. C'est le message porté par deux Orléanais : l'un, Frédéric Lazaro, est amputé fémoral depuis une trentaine d'années, l'autre, Pierre Gerbelot, est son orthoprothésiste. Ensemble, ils ont bouclé, dimanche 27 avril, le marathon de Londres, après avoir déjà réussi ceux de Paris et New York. A chaque fois, c'est l'occasion pour le duo de remettre sur la table le débat sur le financement des appareillages destinés à la pratique du sport.

Union Française des Orthoprothésistes (UFOP)
1 532 abonnés
7 mois • Modifié

1er octobre : Journée internationale des personnes âgées

En France, près d'un tiers de la population aura plus de 60 ans d'ici 2030. Le vieillissement s'accompagne de défis majeurs pour notre système de santé : perte d'autonomie, augmentation des déficiences motrices, besoins croissants en accompagnement spécialisé.

Dans ce contexte, les orthoprothésistes jouent un rôle de santé publique essentiel en tant que partenaires du parcours de soins et de vie des personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie qu'ils prennent en charge :

- en cabinet privé
- au sein des équipes pluridisciplinaires en milieu hospitalier,
- dans la rééducation fonctionnelle, les IME, les maisons d'accueil spécialisé, les EHPAD...

Les appareillages sur mesure conçus et délivrés par les orthoprothésistes — #prothèses, #orthèses, #corsets-sièges... — jouent un rôle essentiel pour préserver ou restaurer la mobilité, prévenir les chutes, favoriser l'autonomie et maintenir la dignité des personnes âgées.

À l'occasion de la Journée internationale des personnes âgées, l'Union Française des Orthoprothésistes (UFOP) réaffirme l'importance d'une reconnaissance accrue du rôle des orthoprothésistes et, plus largement, de l'ensemble des professions de santé de la rééducation et de la réadaptation.

Il est essentiel de mieux intégrer ces professionnels dans les politiques publiques de #prévention, de prise en charge du #handicap et d'accompagnement de la perte d'autonomie, afin de répondre aux défis du vieillissement de la population et de garantir un parcours de soins efficient, plus inclusif, efficace et humain.

#SantéPublique #Prévention #Autonomie #Orthoprothésistes #BienVieillir #Journéel

Union Française des Orthoprothésistes (UFOP)
1 532 abonnés
6 mois • Modifié

#JournéeMondialeDeLaParalysieCérébrale | 6 octobre 2025

En France, près de 1 500 enfants naissent chaque année avec une paralysie cérébrale — soit une naissance toutes les six heures. Au total, plus de 125 000 personnes vivent aujourd'hui avec une paralysie cérébrale, première cause de handicap moteur chez l'enfant

<https://lnkd.in/eHY2Qm8j>

Ces chiffres rappellent l'importance d'un accompagnement #pluridisciplinaire, dans lequel les #orthoprothésistes jouent un rôle essentiel. Chaque jour, ils conçoivent et délivrent des #orthèses de positionnement et de traitement sur mesure - corsets-sièges, verticalisateurs, supports roulants... - permettant de corriger la posture, de prévenir les déformations et de soutenir l'autonomie des enfants et des adultes concernés.

À travers la recherche, la formation et l'innovation, l'UFOP agit pour une meilleure reconnaissance du grand appareillage orthopédique externe sur mesure dans le parcours de soins et de vie des personnes atteintes de paralysie cérébrale.

Ensemble, faisons avancer la qualité de vie, l'inclusion et la dignité.

#Orthoprothèse #Handicap #Santé #ParalysieCérébrale #Rééducation #Autonomie #

Union Française des Orthoprothésistes (UFOP)
1 532 abonnés
5 mois • Modifié

L'Union Française des Orthoprothésistes (UFOP) a eu le plaisir de participer ce mardi 25 novembre aux 1ères Rencontres de HANDILAB, un événement structurant dédié à l'innovation, à l'accès aux soins et aux enjeux d'appareillage pour les personnes en situation de #handicap ou en perte d'autonomie.

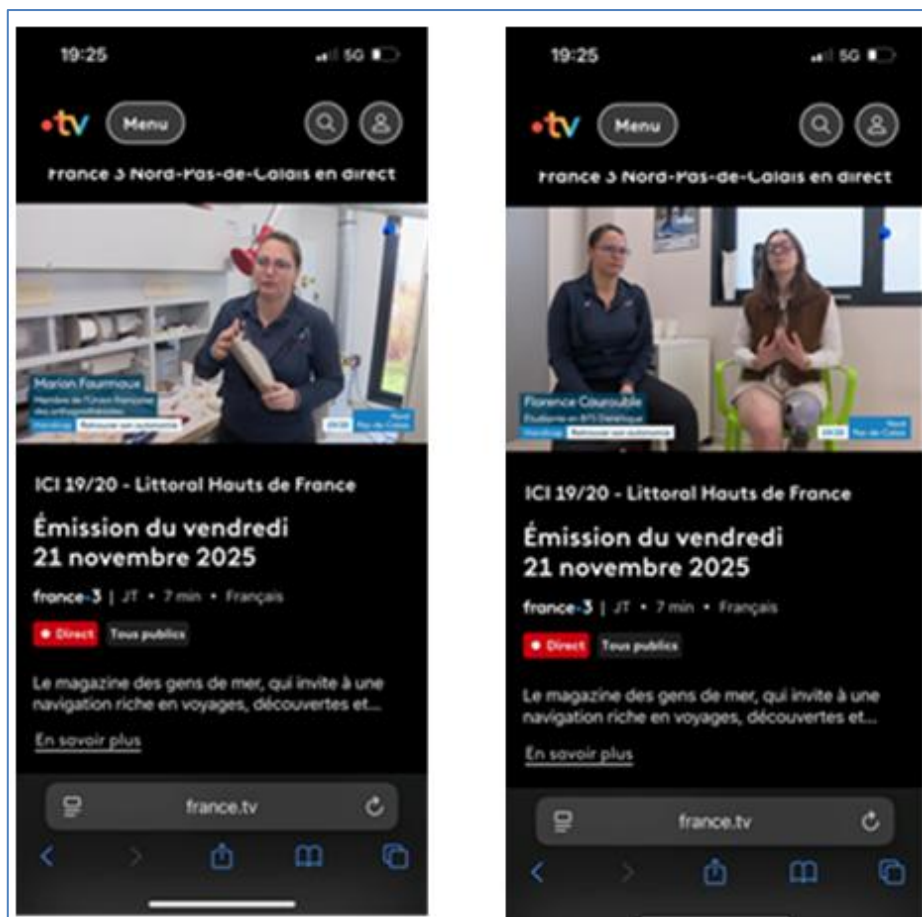
Lors de la Table ronde n°2 : "Le parcours de soins et les inégalités d'accès à l'appareillage, un enjeu de santé publique encore trop peu débattu", l'UFOP était représentée par son Président François-Xavier Flament et son Délégué Général Stéphane BRANGIER.

Les échanges de la matinée ont été riches et ont permis de rappeler un fait essentiel : l'accès équitable à l'appareillage #orthopédique (y compris sportif) demeure un défi majeur, alors même qu'il conditionne la #mobilité, l'autonomie, l'inclusion et la qualité de vie de milliers de personnes.

Nous tenons à remercier chaleureusement Fanny Cohen, Directrice de HANDILAB et toute son équipe ainsi que Manon Frajman, CEO d'Advanced Care Technologies qui a animé la table ronde, pour l'organisation de cet événement, ainsi que pour leur invitation à contribuer à cette réflexion collective indispensable.

L'UFOP réaffirme son engagement à défendre un modèle d'accès aux soins fondé sur l'équité, la qualité et la proximité.

Stéphane Houdet | Philippe LOUZEAU | Caroline POMBOURCQ | Gerald Gagna



Accueil > Actus

« Ma prothèse, c'est ma liberté ! » : rencontre avec Florence, jeune nordiste amputée

Actus. Florence, 23 ans, n'est pas du genre à se laisser abattre. Bien au contraire ! La jeune femme a été amputée de la jambe gauche après un accident de voiture en juillet 2020. Aujourd'hui, elle est pleinement autonome grâce à une prothèse fabriquée à Méteren, dans le Nord. Avec son orthoprothésiste, Marion Fourmaux, Florence a tissé une vraie relation de confiance. Nous avons rencontré les deux jeunes femmes à l'occasion de la Semaine Européenne pour l'emploi des personnes handicapées.

Publié le 22/11/2025 à 08h00, mis à jour le 25/11/2025 à 18h19 - Par Julie DESBOIS



Marion Fourmaux reçoit Florence dans son cabinet, à Méteren - Julie Desbois

Union Française des Orthoprothésistes (UFOP)

1532 abonnés
4 mois

- ✓ L'Union Française des Orthoprothésistes (UFOP) tient à remercier chaleureusement Emmanuel Touzé, conseiller de PHILIPPE BAPTISTE, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace, et conseiller enseignement supérieur / recherche de Stephanie RIST, ministre de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées, et Thibaut Duchêne, conseiller Formation au cabinet de Philippe Baptiste, pour la qualité des échanges que nous avons eus hier sur l'évolution de la formation initiale d'orthoprothésiste.
 - 📌 Depuis plusieurs années, nous entretenons un dialogue constructif avec l'Administration et les cabinets ministériels au sujet de l'évolution de notre formation initiale.
 - 📌 Les échanges font apparaître un large consensus entre les parties prenantes académiques, institutionnelles et professionnelles pour faire évoluer cette formation vers un cadre conforme aux exigences actuelles du système de santé.
 - 📌 Nous demandons l'intégration de notre cursus dans le système LMD (Licence-Master-Doctorat) afin de permettre le développement de passerelles interprofessionnelles avec les autres filières #paramédicales de la rééducation fonctionnelle et d'ouvrir la poursuite éventuelle d'études en Master notamment.
 - 📌 Au-delà des enjeux académiques, le projet d'universitarisation poursuit un double objectif : renforcer l'efficacité du parcours de soins des patients, grâce à une montée en compétences structurée, reconnue et lisible et consolider le parcours de formation et les perspectives professionnelles des orthoprothésistes, au service de l'efficacité globale de notre système de santé.
- Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace | Ministère de la Santé |





UFOP